

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE
COMMUNE DE LAJO

MISE EN CONFORMITÉ DES OUVRAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE : CAPTAGES DE FRANCEROU AMONT, FRANCEROU AVAL,
MARLET, BIEN DES PAUVRES, MALET, RACHASSA, MALIGE,
LIMBERTES ET PASSE RIOU

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2019 – 322 – 004 du 18 novembre 2019, le projet de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable des captages de Francérou amont et aval, Marlet, Bien des Pauvres, Malet, Rachassa, Malige, Limbertès et Passe Riou, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes de Saint Alban sur Limagnole et de Lajo, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs sur le territoire des communes de Saint Alban sur Limagnole et de Lajo, du lundi 5 janvier au mercredi 6 février 2020 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Saint Alban sur Limagnole.

M. Paul MAZEL, officier de gendarmerie, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairies de Saint Alban sur Limagnole et de Lajo :

- Lundi 6 janvier 2020 de 9 h à 12 h – mairie de Saint Alban sur Limagnole ;
- Mercredi 22 janvier 2020 de 13 h 30 à 16 h 30 – mairie de Lajo ;
- Mercredi 5 février 2020 de 14 h à 17 h – mairie de Saint Alban sur Limagnole.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairies de Saint Alban sur Limagnole et de Lajo aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquête déposés en mairies,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Saint Alban sur Limagnole – place du Breuil - 48120 Saint Alban sur Limagnole - à l'attention de M. Paul MAZEL, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable »,
 - soit adressées par message électronique à mairie.stalban48@wanadoo.fr,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairies de Saint Alban sur Limagnole et de Lajo;

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Saint Alban sur Limagnole, en mairie de Lajo, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,

Thierry OLIVIER